

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Municipalité du Village de Stukely-Sud**

Lors d'une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité du Village de Stukely-Sud, tenue le dix-septième jour du mois d'octobre deux mille seize à 9 heures à la mairie située au 101, place de la Mairie, sont présents :

Le conseiller Denis Garneau, siège numéro 1
le conseiller Jean-Paul Barrette, siège numéro 2
la conseillère Francine De Rouin, siège numéro 3
la conseillère Céline Delorme Picken, siège numéro 5

Est absent le conseiller Christian Plante, siège numéro 6

formant quorum sous la présidence du maire-suppléant Charles L'Heureux-Riel. La directrice générale et secrétaire-trésorière Louisette Tremblay consigne les délibérations. Il y a 4 personnes dans l'assistance.

Constat et mention sont faits par le Maire suppléant que tel que stipulé à l'article 156 du Code municipal, l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été signifié au moins deux jours d'avance par la directrice générale et secrétaire-trésorière, à tous les membres du conseil ainsi qu'au maire, le 14 octobre 2016.

2016.10.187 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Céline Delorme Picken et résolu de déclarer la séance ouverte à 9h05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2016.10.188 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Francine De Rouin et résolu :

QUE le conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté.

- 1) *OUVERTURE DE LA SÉANCE*
- 2) *ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR*
- 3) *APPROBATION DE LA PROGRAMMATION RÉVISÉE POUR TRAVAUX TECQ*
- 4) *PÉRIODE DE QUESTIONS*
- 5) *CLÔTURE DE LA SÉANCE*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2016.10.189 3. APPROBATION DE LA PROGRAMMATION RÉVISÉE POUR TRAVAUX TECQ

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Barrette et résolu :

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux révisée jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

QUE la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Questions du public sur le site internet de la municipalité www.stukely-sud.com

2016.10.190

5. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la conseillère Céline Delorme Picken propose la levée de la séance à 9h 16.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Charles L'Heureux-Riel
Maire-suppléant

Louissette Tremblay,
Directrice générale et secrétaire-trésorière